



Implication du monde de la recherche dans la COP15, notamment sur les questions foncières

Mélanie Requier-Desjardins

Webinaire coordination Sud – 17 juin 2022



La science à la CNULCD, CST et SPI

CST : Comité pour la science et la technologie, texte CNULCD, 1994

se prononce sur l' état / l'amélioration /les performances/ des savoirs / connaissances / techniques pour la LCD → il oriente les travaux de la CNULCD.

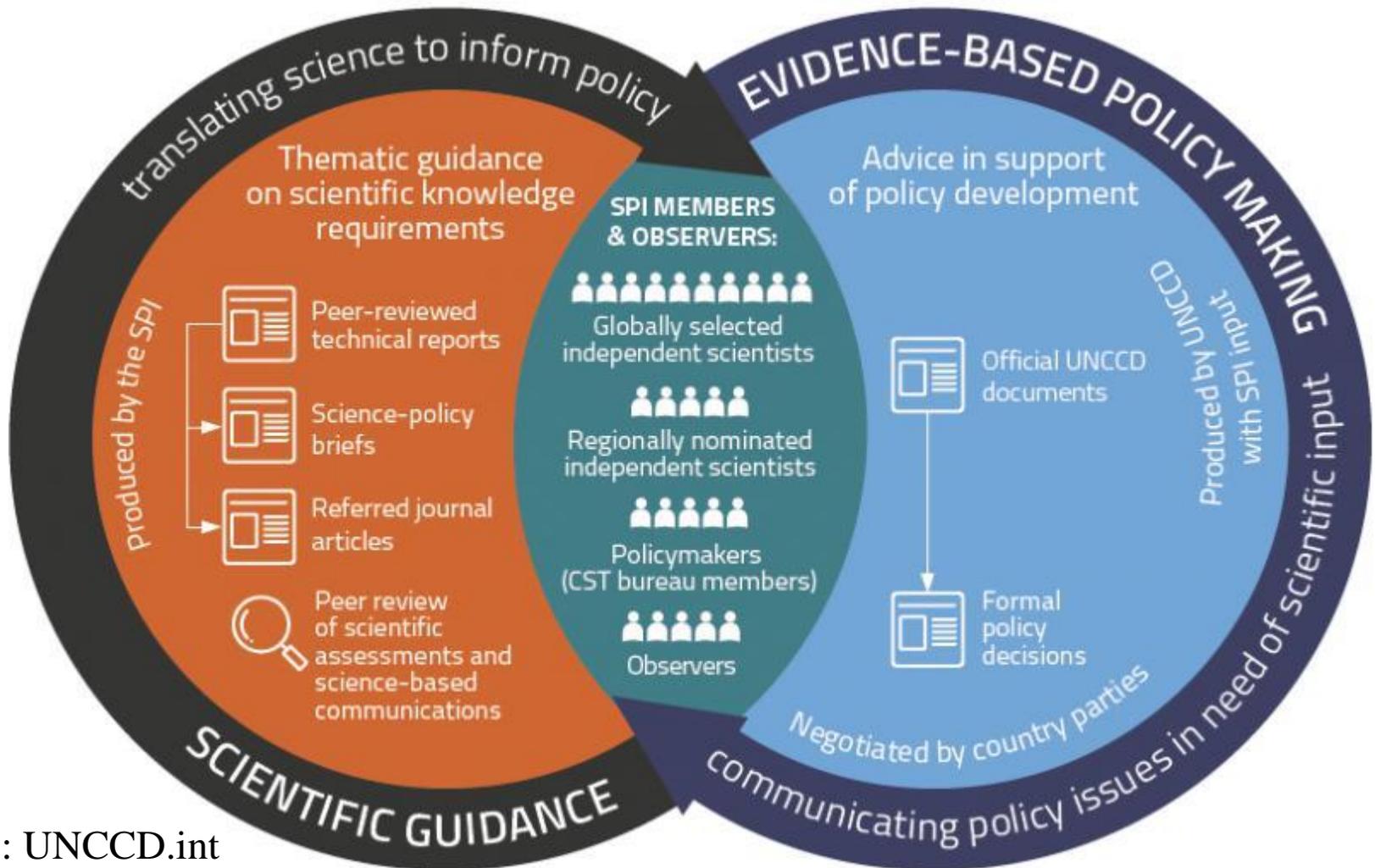
SPI : interface Science Politique créé en 2011, établi en 2013 ; oriente les travaux du CST. Composé de (décision23/COP11):

- **3 représentants : OI, Org NU et OSC comme observateurs,**
- **Les membres du bureau du CST (policymakers),**
- **15 scientifiques indépendants dont 5 en termes de représentativité géographique (nommés par les annexes régionales), 10 nommés par le bureau du CST (sur base appel à candidature) compétents sur les thèmes attendus à la COP.**

Organe différent de l'IPBES et du GIECC :

- **Pas de système de rapports scientifiques collectifs à l'échelle internationale**
- **Des productions scientifiques directement au service des préoccupations de la convention.**

SPI Science and Policy Interface



Source : UNCCD.int

COP15 Abidjan – Quels travaux sur le foncier?

Documents OFFICIELS

Guide technique FAO : Technical Guide on the Integration of the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security into the Implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification and Land Degradation Neutrality

Rapport SPI - The Contribution of Integrated Land Use Planning and Integrated Landscape Management to Implementing Land Degradation Neutrality: Entry Points and Support Tools. Inclut des aspects sur le foncier.

PARMI les autres SUPPORTS à communication

Lavigne Delville P., Léonard E., Colin J.-P., Requier-Desjardins M., Burnod P., Couture J.L. (2022). Gouvernance foncière et lutte contre la dégradation des terres : prendre au sérieux les droits fonciers et les processus sociaux. Montpellier (France) : Pôle foncier de Montpellier. 4 p. COP 15 Désertification : "Terre. Vie. Héritage : de la rareté à la prospérité", 2022/05/09-20, Abidjan (Côte d'Ivoire).

<https://pole-foncier.fr/wp-content/uploads/2022/05/concept-note-foncier-desertification-cop15-a4.pdf>

+ Autres supports sur le foncier pour des *side-event*

COP15 Abidjan – Quels débats sur le foncier?

- **Rapport SPI -**
 - Peu de relecteurs externes
 - En plénière du CST : pas de débat
 - **Guide technique – FAO**
 - Organisation de la relecture amont : délais courts ; diffusion plutôt vers les OSC et structures d'appui aux politiques que recherche.
 - En side–event de présentation du guide / en plénière : des débats opérationnels et non pas scientifiques.
- **Quelle place pour les débats scientifiques à la COP sur le foncier?**

COP15

- **Décision 18/ COP15 = rappel des décisions 23/COP11 et 19/COP12 ; rapports SPI à mettre en débat scientifique en amont du CST**
- **+ Décision 19/COP15 = processus de revue internationale indépendant+ soumission à commentaires des Parties en amont de toute publication (point9)**

COP15 Abidjan – Quelles décisions sur le foncier?

Foncier mentionné dans le prologue à la décision 16/COP15 (travaux SPI/environnement porteur) , mais pas dans les suites à donner aux activités du SPI

Décision 27/COP15 « land tenure » ; LA DECISION pour l'avenir du foncier à la COP :

- **Intégration des directives (du guide technique) dans des politiques foncières**
- **Intégration du foncier dans les stratégies de lutte contre la dégradation des terres /cibles de neutralité**
- **Organisation du dialogue national sur le foncier**

COP15 Abidjan – Quelles décisions sur le foncier?

Décision 27/COP15 « land tenure » (détail)

- **Intégration du foncier dans les activités LCD/ NDT**
- **Se référer au guide technique (FAO-CNULCD) pour la prise en compte de droits fonciers légitimes dans la mise en œuvre CNULCD**
- **Collecter des données sur les régimes fonciers dans les espaces volontaires d'application NDT (plans volontaires de neutralité)**
- **Encourager les Parties à travailler avec les OSC pour appliquer la décision 26/COP14 (régimes foncier) : législation et gouvernance foncières des terres, inclusion des droits coutumiers dans le cadre légal, équité sociale (genre et populations vulnérables)**
- **Sensibilisation sur la gouvernance responsable des terres**
- **Parties : comment intégrer l'information foncière dans les outils de la planification intégrée des terres**
- **Secrétariat : appui aux Parties à mettre en place pour élaborer une stratégie foncière et un plan d'action**

Place de la recherche scientifique?

Décision 27/COP15 « land tenure » (fin)

- **Secrétariat et MM : proposer des façons d'intégrer le foncier dans la mise en œuvre de la NDT ;**
- **= {échanges de savoirs, moyens de financement pour renforcer la gouvernance des terres, production de « business case » pour des investissements privés et publiques responsables dans le foncier, sensibilisation des parties prenantes et amélioration des indicateurs relatifs au foncier}.**

→ Quelle place de la recherche scientifique?

- **Le foncier sort du mandat des travaux du SPI pour la COP16**
- **Décision 27 ne dit rien sur les méthodes/processus à développer en matière de recherche scientifique sur le foncier pour la COP16**
- **Absence de décision sur le foncier dans les projets : or, le foncier est à intégrer en amont des projets Avec quelle(s) méthode(s)?**



MERCI



Pôle Foncier
MONTPELLIER

